

| Plan Climat Air Énergie Territorial

Résumé non technique

SOMMAIRE

1. Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial : objectifs et enjeux.....	3
2. Articulation du PCAET avec les autres plans et documents d'urbanisme.....	3
3. Périmètre du plan climat air energie territorial (PCAET).....	4
3.1 Territoire de vie privilégié.....	4
3.2 Territoire attractif.....	4
3.2 Economie dynamique.....	4
4. Eléments constitutifs du PCAET.....	5
4.1 Documents de diagnostic.....	5
4.2 Stratégie et programme d'action.....	5
5. Déroule de la démarche.....	5
6. PCAET du Haut-Bearn.....	6
6.1 Résumé des diagnostics.....	6
6.2 Stratégie et programme d'actions.....	7
7. Dispositif de suivi et d'évaluation.....	13
8. Evaluation environnementale.....	13
8.1 Démarche d'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET du Haut-Béarn.....	13
8.2 Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement.....	155
8.3 Exposé des effets de la mise en œuvre du PCAET et mesures ERC.....	16
8.4 Présentation du dispositif de suivi environnemental.....	17

1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : OBJECTIFS ET ENJEUX

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a rendu obligatoire la réalisation de Plans Climat Air Energie Territoriaux pour les territoires de plus de 20 000 habitants. Des contenus précis en matière de diagnostics et de thématiques à traiter sont fixés par décret. Mais au-delà des exigences réglementaires, les Plans Climat Air Energie Territoriaux sont des démarches qui permettent d'anticiper :

- l'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, sur les îlots de chaleur et le risque de canicule, sur les risques majeurs, ...),
- l'impact de l'énergie chère sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
- les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarités énergétiques et de pollution de l'air.

Ainsi un PCAET doit permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais il doit surtout être l'occasion de mener une démarche prospective permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie.

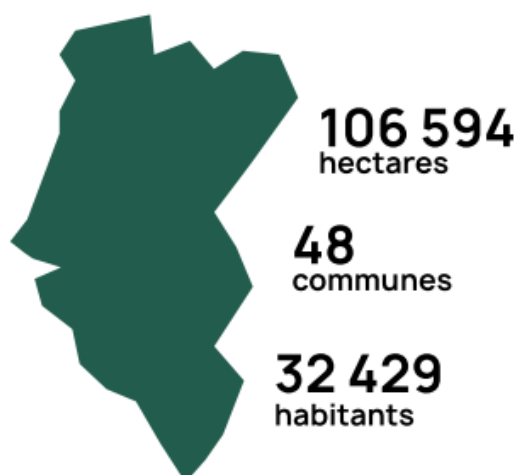
Le Plan Climat est ainsi un outil qui permet d'allier transition énergétique avec pérennité du bien-être des habitants et performance économique du territoire.

2. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET DOCUMENTS D'URBANISME

L'élaboration du PCAET doit intégrer les interactions existantes ou potentielles avec les autres plans et programmes. L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) permet de vérifier si ces interactions ont bien été prises en compte et si cela aboutit à des synergies ou à minima à l'absence de contradictions.

Dans ce cadre le PCAET a notamment pris en compte le SRADDET Nouvelle Aquitaine, le SCoT du Piémont Oloronais. D'autres documents sont pris en compte au regard du lien qu'ils ont avec le PCAET : documents d'urbanisme, feuille de route TEPOS, Contrat local de la Santé, Charte architecturale, Site Patrimonial Remarquable d'Oloron Sainte Marie,...

3. PERIMETRE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)



3.1 Territoire de vie privilégié

La Communauté de Communes du Haut Béarn est située dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64), à l'extrémité Est de la région Nouvelle-Aquitaine, à 50 km de l'Espagne et 100 km de l'océan Atlantique. Elle couvre une superficie d'environ 1000 km² et compte 48 communes pour environ 33 000 habitants. Elle se définit par la qualité exceptionnelle de son patrimoine environnemental. Que l'on se réfère au cadre de vie, aux ressources, ou au patrimoine naturel et urbain, on découvre un territoire riche, relativement préservé des nuisances majeures, mais confronté aujourd'hui à des évolutions impliquant réflexions, débats et prises de décision en conscience.

3.2 Territoire attractif

L'activité économique fait de ce territoire un lieu attractif. Le Haut-Béarn compte 3 800 établissements qui emploient environ 13 000 personnes. Ce tissu fait l'assise du pôle économique du territoire et suscite des installations résidentielles nouvelles.

3.3 Economie dynamique

Parmi les secteurs d'activités du territoire, nous retrouvons :

- L'industrie : avec la métallurgie (SAFRAN LANDING SYSTEMS, PCCF...), l'agroalimentaire (Lindt et Sprüngli, la Société des Eaux Minérales d'Ogeu...);
- L'économie commerciale/transports, services et constructions ;
- L'administration publique, les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale ;
- L'agriculture : élevage, culture du maïs...

4. ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PCAET

4.1 Documents de diagnostic

Les diagnostics ont été réalisés en 2018 et 2019 :

- émissions de gaz à effet de serre et potentiel de réduction,
- consommations énergétiques, potentiel de réduction et coûts associés,
- productions énergétiques et potentiel de développement,
- émissions de polluants atmosphériques et possibilité de réduction,
- présentation des réseaux, de transport et distribution d'énergie,
- Estimation de la séquestration carbone et de ses possibilités de développement,
- vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Un état initial de l'environnement a également été produit en vue de la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET.

4.2 Stratégie et programme d'action

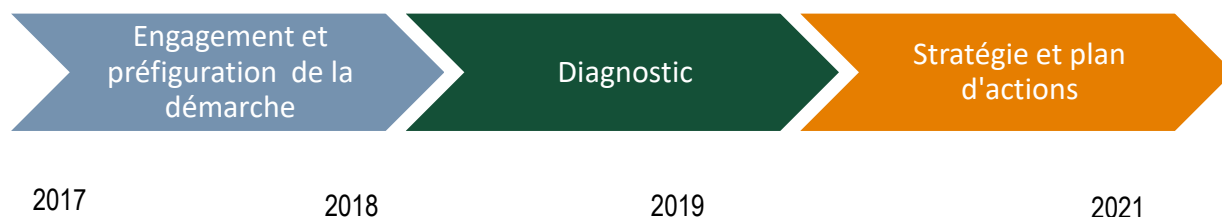
- La stratégie est composée :
 - Des objectifs quantifiés par thème et par secteur,
 - D'une vision du territoire : les orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs
- Le programme d'actions rassemble les actions portées par :
 - La Communauté de Communes
 - Les autres partenaires.
- L'évaluation environnementale stratégique

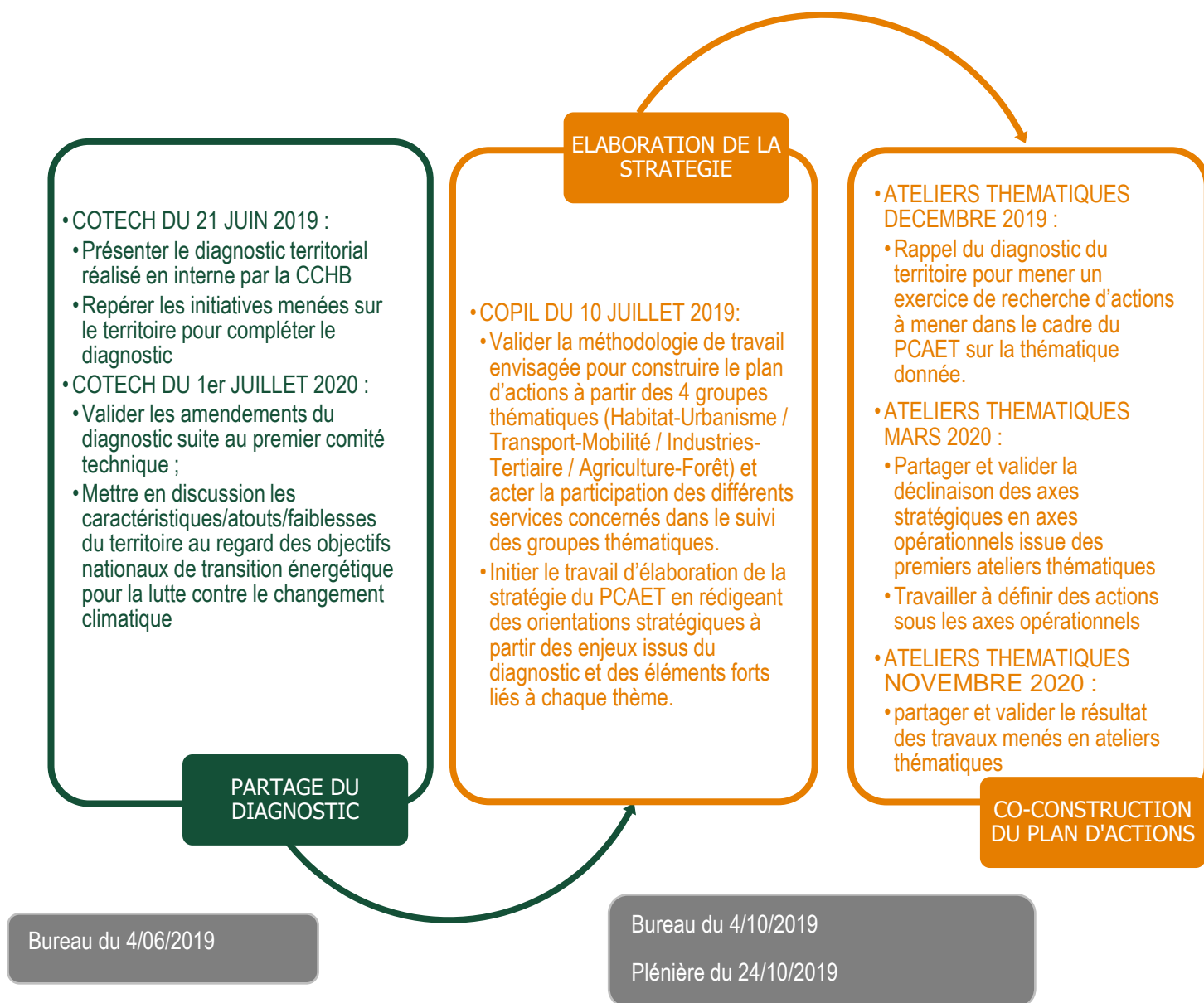
5. DEROULE DE LA DEMARCHE

Le Plan Climat s'est organisé en 3 phases : préfiguration, diagnostic, stratégie et plan d'actions.

Suite au diagnostic et à la définition des enjeux du territoire de juin 2018 à juin 2019, plusieurs types de concertations territoriales ont été organisés de 2019 à 2021 afin de coconstruire le futur programme d'actions du Plan Climat.

L'ensemble de la méthode décrite est récapitulé dans le synoptique suivant :





6. PCAET DU HAUT-BEARN

6.1 Résumé des diagnostics

Les Diagnostics menés ont permis d'identifier les principaux enjeux du territoire, qui sont synthétisés dans le tableau suivant :

Emissions de gaz à effet de serre	Le secteur agricole est responsable de près de la moitié des émissions de GeS, notamment sous forme non énergétique. Le transport et le résidentiel représentent les secteurs les plus émetteurs de GeS après l'agriculture à cause notamment de l'utilisation importante de produits pétroliers ou de bois.
Stockage du carbone	Grâce à l'agriculture et la forêt, le Haut Béarn capte 88 % de ses émissions annuelles de GeS induites par les activités humaines.
Consommation d'énergie finale	Le Haut-Béarn consomme 805 GWh/ an. Les secteurs résidentiels, du transport et de l'industrie constituent les plus forts enjeux du territoire puisqu'ils représentent respectivement 36%, 27%, et 21 % de la consommation finale d'énergie du territoire.

Production et consommation des énergies renouvelables (ENR)	En 2015, le Haut Béarn a produit l'équivalent de 64 % de sa consommation en énergie finale en ayant recours aux énergies renouvelables.
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air correcte
Réseaux énergétiques	Le Haut-Béarn devra bénéficier de travaux sur les postes existants du réseau électrique ou en créer de nouveaux pour répondre aux enjeux futurs. Les réseaux de gaz bénéficieront d'opérations de modernisation et d'extension. En outre ils intégreront le développement de nouvelles centrales de méthanisation ;
Vulnérabilité au changement climatique	3 enjeux principaux : <ul style="list-style-type: none"> - La sécheresse et ses conséquences sur l'agriculture, la biodiversité, la disponibilité en eau ... - La diminution de l'enneigement - L'aggravation des risques naturels

6.2 Stratégie et programme d'actions

6.2.1 La stratégie

▪ Les objectifs quantifiés

En premier lieu, un périmètre de travail a été défini afin de cadrer les réflexions et établir une base de calculs des objectifs quantitatifs. Celui-ci intègre l'ensemble des postes imposés par la réglementation : industrie, tertiaire, résidentiel, agriculture, transport et déchets.

Par pragmatisme, et avec l'idée sous-jacente de conserver la dynamique territoriale en faveur de la transition écologique initiée par la démarche TEPOS et la co-construction du PCAET, il a été décidé, pour ce premier plan-climat, de définir une stratégie ambitieuse mais avant tout réaliste. En ce sens, la quantification de la trajectoire énergie-climat été construite à partir d'un scénario « tendanciel » enrichi des actions prévues dans le PCAET et les impacts estimés.

Cette trajectoire a ensuite été mise en perspective avec les objectifs nationaux inscrits dans la loi TECV et LEC, la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et les objectifs régionaux du SRADDET. Ce premier travail a permis de mesurer l'impact du plan d'actions initial. Les actions du plan climat ont ensuite été retravaillées de manière itérative afin d'affiner les objectifs fixés, adapter les moyens à mettre en œuvre et le niveau d'ambition nécessaire afin d'être en cohérence avec les différents documents ou législations.

Les scénarios présentés ci-après sont les suivants :

- Scénario Tendanciel

- Scénario « au fil de l'eau » : poursuite des tendances d'évolution du territoire et aucune action mise en œuvre incluant les gains « sans efforts » permis par les évolutions technologiques et réglementaire (nouveaux bâtiments en RT2020, diminution des émissions des véhicules lors du renouvellement du parc roulant, ...).

- Scénario PCAET

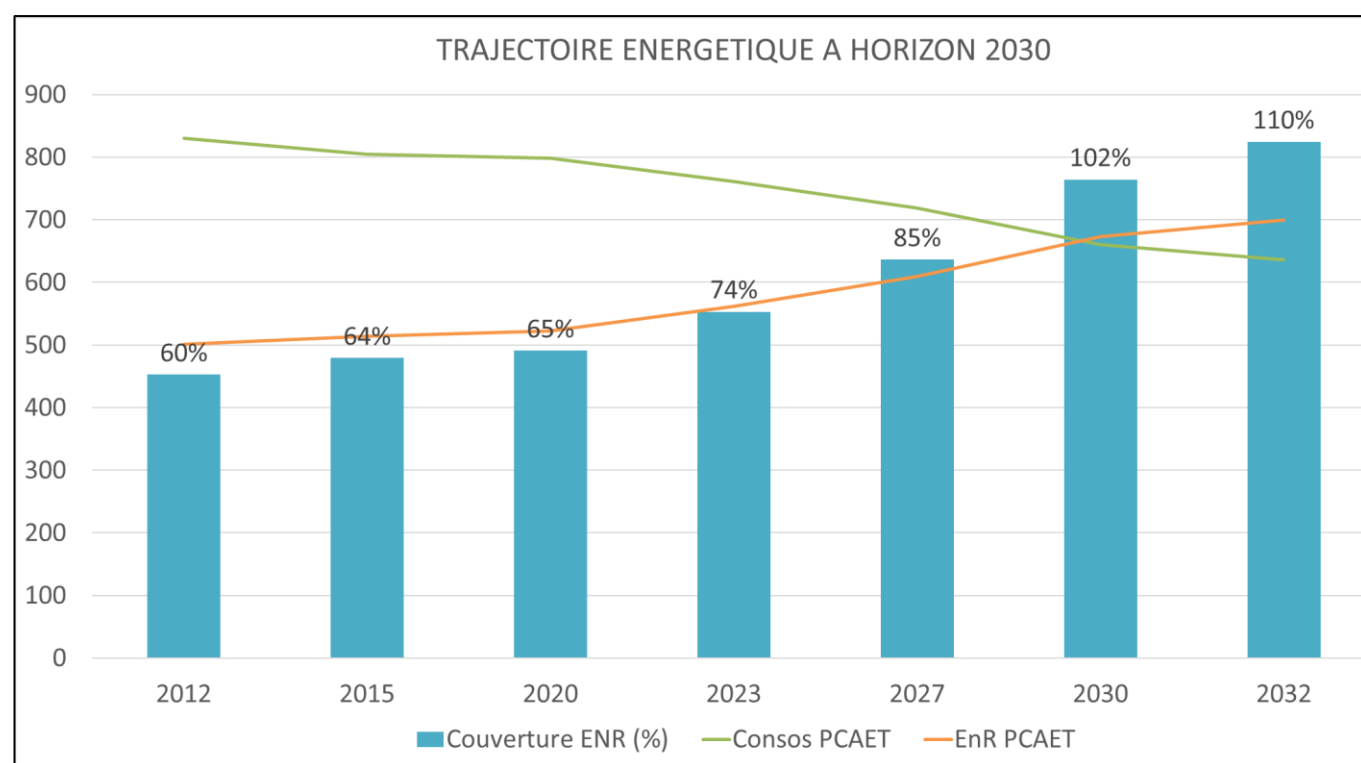
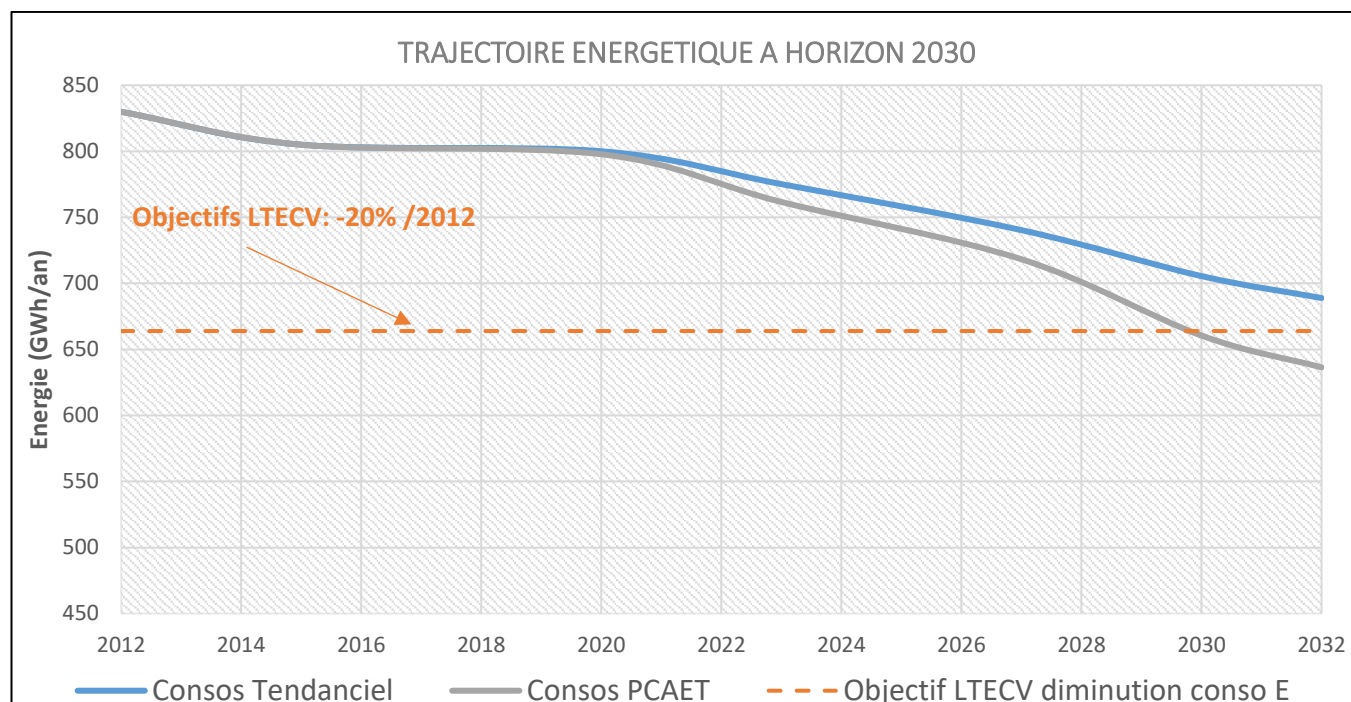
- Scénario tendanciel enrichi des actions prévues dans le PCAET avec des impacts estimés.

- Scénario Objectif LTEPCV

- Scénario de référence à atteindre en déclinant les objectifs LTEPCV sur le territoire.

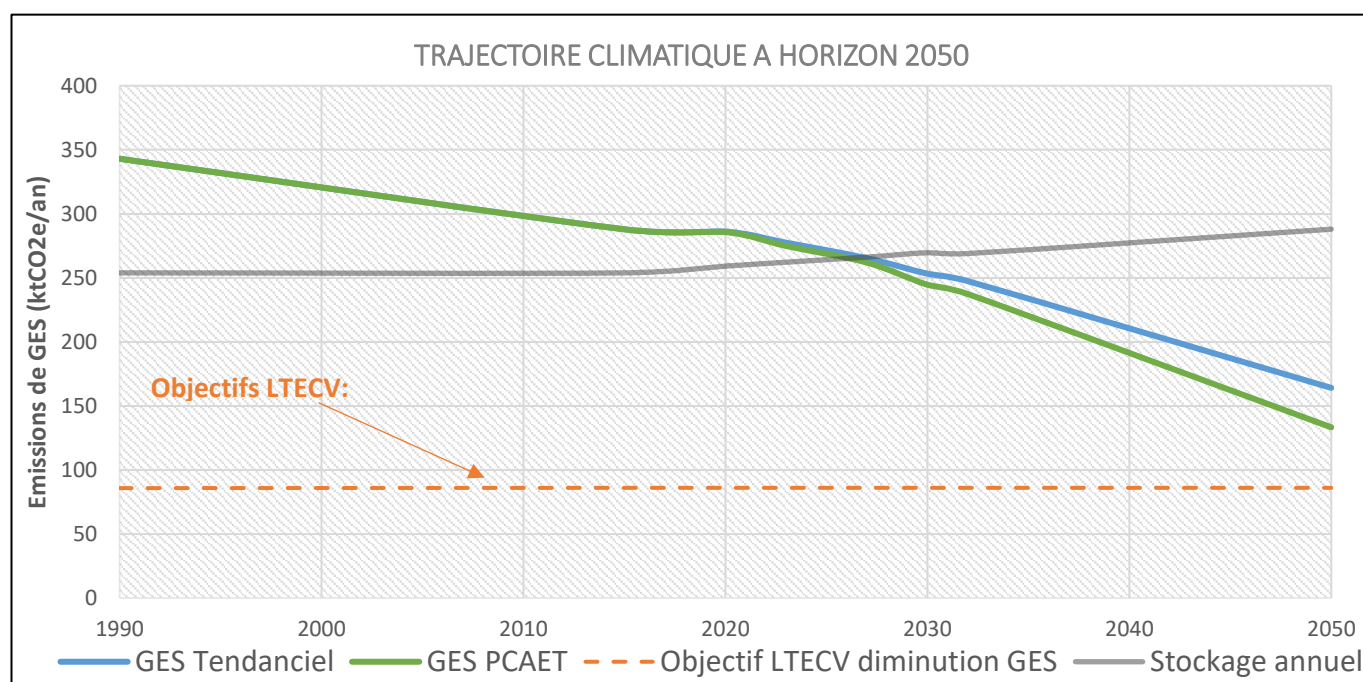
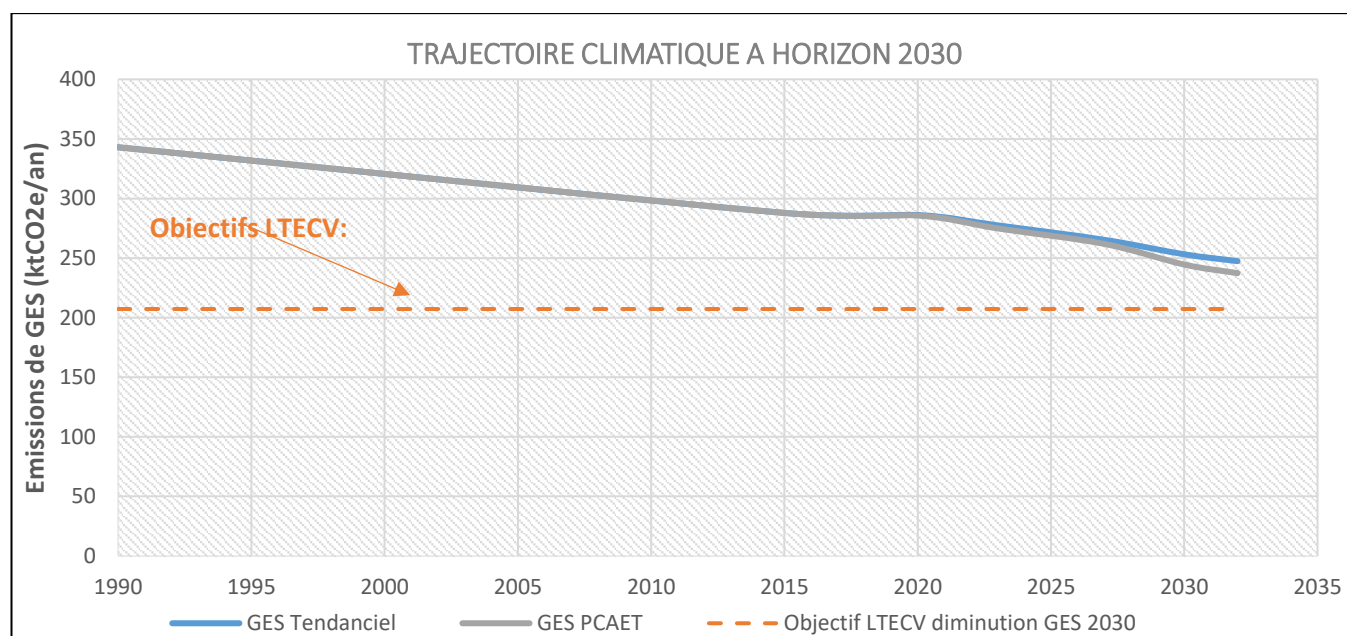
- *Trajectoire Energétique du Haut-Béarn / Vers un Territoire à Energie Positive*

Le scénario énergétique établi par le territoire du Haut-Béarn dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat sur la période 2021-2026 permet d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de réduction des consommations d'énergie à horizon 2030. En outre, le scénario PCAET permet de dépasser les objectifs en terme de production d'énergie renouvelable puisqu'il permettrait d'atteindre l'objectif TEPOS à 2030.



- Trajectoire Carbone Du Haut-Béarn : Vers La Neutralité Carbone

Le scénario climatique établi par le Haut-Béarn dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat sur la période 2021-2026 ne permet pas d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de réduction des émissions de GES à horizon 2030. Cependant, ce scénario permet d'atteindre un objectif de neutralité carbone avant 2030.



- Synthèse des Cadres réglementaires Energie-Climat et leur déclinaison Locale

Le tableau suivant synthétise les objectifs nationaux, régionaux, et les objectifs déclinés pour le Haut Béarn, ainsi que les objectifs retenus dans le cadre du Plan Climat.

Horizon 2030	Objectifs LTECV/LEC	Objectifs SRADDET	Traduction des objectifs sur le Haut Béarn par rapport à 2015	Scénario PCAET Haut-Béarn
Émissions de GES	-40% par rapport 1990	/	-28% par rapport à 2015	-15%
Maitrise de la consommation d'énergie	-20% de conso d'énergie finale et -40% d'énergie fossile par rapport à 2012	/	-18% par rapport à 2015	-18%
Production EnR, valorisation des potentiels d'énergie de récupération et de stockage	33% d'EnR dans le mix énergétique	>50% par rapport à la consommation énergétique	33% d'EnR dans le mix énergétique	>100% par rapport à la consommation énergétique

Horizon 2050	Objectifs LEC/LTECV	SRADDET 2050	Traduction des objectifs sur le Haut Béarn par rapport à 2015	Scénario PCAET Haut-Béarn
Émissions de GES	Neutralité carbone	-75% par rapport à 2010	-70% par rapport à 2015 et neutralité carbone	-54% par rapport à 2015 et neutralité carbone
Maitrise de la consommation d'énergie	-50% par rapport à 2012	-50% par rapport à 2010	-48% par rapport à 2015	-22% vs 2015
Production EnR, valorisation des potentiels d'énergie de récupération et de stockage	/	>100% par rapport à la consommation énergétique	>100% par rapport conso E	>100% par rapport à la consommation énergétique

En ce qui concerne le moyen terme (2030), on notera que les objectifs régionaux sur les émissions de GES ne sont pas strictement déclinés sur la Communauté de Communes. En effet, sur un territoire agricole et naturel, cet objectif est difficile à atteindre.

Cependant les grands objectifs globaux vont quant à eux être atteints en avance de phase par rapport aux plannings nationaux et régionaux :

- Atteinte de l'objectif TEPOS avant 2030
- Atteinte de l'objectif de neutralité carbone avant 2030

Concernant la trajectoire à 2050, on a ici procédé à une simple extrapolation entre 2030 et 2050, sans intégrer les gains futurs des réglementations nationales, en particulier la mobilité décarbonée prévue dans la loi LOM à cette échéance. Cette prospective sera donc à réévaluer au fil des révisions du PCAET.

▪ La vision : les orientations stratégiques du PCAET



Cette vision est ensuite déclinée dans le programme d'actions. Ce dernier est organisé par fiches objectifs qui listent les actions prévues. Celles-ci pourront ainsi évoluer dans le temps en conservant la structure stratégique.

Chacune de ces fiches objectifs contient :

- Des actions portées par la Communauté de Communes
- Des actions portées par des partenaires (Chambres consulaires, associations, syndicats, etc.) et dans lesquelles ils se sont engagés. Celles-ci seront étoffées dans le cadre de l'animation du PCAET.

6.2.2 Objectifs opérationnels programmés

La stratégie s'articule autour de 5 axes stratégiques (champs d'action pour répondre aux finalités d'un PCAET) déclinés en 13 axes opérationnels (objectifs visés par la politique) et 32 actions (ce qu'il faut mettre en œuvre maintenant).

AXE 1 : MISER SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEUR FONCTIONNEMENT, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES			
1.1	Intégrer les ambitions Energie – Climat dans les outils de pilotage stratégiques de la collectivité	1.1.1	Intégrer les Enjeux « énergie-climat » dans le fonctionnement de la CCHB
		1.1.2	Mettre en œuvre les outils stratégiques adaptés au territoire
		1.1.3	Créer et mettre en œuvre les outils financiers de la politique énergie climat
		1.1.4	Piloter et évaluer les politiques publiques

1.2	Rendre le patrimoine des collectivités plus performant	1.2.1	Mobiliser le levier que représente la commande publique
		1.2.2	Travailler à améliorer la sobriété et l'efficacité du patrimoine bâti des collectivités territoriales
		1.2.3	Optimiser l'éclairage public
		1.2.4	Optimiser les déplacements des agents et des élus
1.3	Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des collectivités	1.3.1	Œuvrer à équiper toutes les toitures économiques viables d'installations solaires
		1.3.2	Travailler les opportunités du « bois énergie »
		1.3.3	Etudier les opportunités de micro centrales hydroélectriques
AXE 2 : S'ENGAGER POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT, L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE			
2.1	Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel	2.1.1	Créer un guichet unique pour la rénovation énergétique, les constructions neuves et les énergies renouvelables
2.2	Aménager et adapter le territoire en intégrant les enjeux énergétiques et climatiques	2.2.1	Développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle
		2.2.2	Créer et promouvoir les projets d'aménagement bas carbone et à énergie positive
		2.2.3	Préserver l'eau et la biodiversité
		2.2.4	S'outiller face aux risques naturels induits par le changement climatique
2.3	Développer les mobilités écoresponsables et solidaires	2.3.1	Réaliser les aménagements nécessaires aux mobilités alternatives
		2.3.2	Répertorier, promouvoir les dispositifs existants et travailler sur de nouvelles offres de services pour le grand public et les déplacements professionnels
		2.3.3	Accompagner et expérimenter le développement des mobilités alternatives
AXE 3 : ŒUVRER POUR UNE AGRICULTURE & UNE FORET QUI S'ADAPTENT AUX NOUVEAUX BESOINS LOCAUX ET A LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE			
3.1	Accroître les services rendus par l'agriculture et la forêt au territoire	3.1.1	Constituer un Conseil Scientifique d'experts pour animer et élaborer la stratégie agricole du territoire
3.2	Faciliter le développement et l'accès aux ressources locales	3.2.1	Travailler à l'autosuffisance Alimentaire
AXE 4 : FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE			
4.1	Accompagner les filières d'énergies renouvelables du territoire	4.1.1	Photovoltaïque
		4.1.2	Bois-énergie
		4.1.3	Méthanisation
		4.1.4	Hydroélectricité
4.2	Accompagner l'offre touristique	4.2.1	Soutenir une démarche de tourisme durable
		4.2.2	Travailler à adapter l'offre touristique aux évolutions climatiques

4.3	Impulser une dynamique auprès des acteurs économiques	4.3.1	Animer la communauté d'acteurs économiques sur la transition écologique (économie d'énergie, mobilité, déchets, eau, EnR, etc ...)
		4.3.2	Travailler à optimiser les ressources sur le territoire et favoriser l'approvisionnement local
AXE 5 : FAIRE EVOLUER ENSEMBLE NOS COMPORTEMENTS POUR PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE			
5.1	Promouvoir les enjeux et objectifs climat air énergie	5.1.1	Mettre en place et animer un comité technique dédié à la sensibilisation du grand public et du public scolaire
5.2	Challenger les habitants pour qu'ils soient acteurs de la transition écologique de leur territoire	5.2.1	Porter des challenges/événements auprès de la population
			Expérimenter le mode participatif citoyen

7. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

L'article 188 de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte précise qu'un dispositif de suivi et d'évaluation doit être mis en place dans le cadre du PCAET.

Le suivi et l'évaluation constituent des activités essentielles à la réussite du déploiement du PCAET. Elles sont réalisées tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions et s'accordent à donner une vision quantitative permettant de situer l'avancement du PCAET par rapport à des objectifs établis.

L'axe stratégique « MISONN SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEUR FONCTIONNEMENT ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES » et plus particulièrement l'action « Piloter et évaluer les politiques publiques » de l'orientation opérationnelle « intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de pilotage stratégique de la collectivité » décrit que cette évaluation sera faite à partir de tableaux de bords et de réunions du Comité de pilotage. Ce dispositif de suivi, d'animation et d'évaluation sera mis en œuvre par le service environnement dès 2021.

Chaque fiche action contient un ou plusieurs indicateurs. Dans le cadre de l'animation de l'action, le responsable de l'action est chargé de collecter les indicateurs et de les communiquer au chef de projet du PCAET qui les regroupe et les consigne dans un tableau de bord de suivi des indicateurs.

Le chef de projet du PCAET met à jour à l'occasion de chaque réunion des instances de gouvernance le suivi de l'avancement des actions du PCAET. Pour ceci, avant chaque réunion de gouvernance du PCAET, il interroge les responsables des fiches actions sur leur avancement et consigne les informations dans un tableau de bord de suivi des actions du PCAET.

8. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

8.1 Démarche d'Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET du Haut-Béarn

L'évaluation environnementale stratégique requise par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement répond à trois objectifs :

- Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

L'EES doit permettre notamment d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

Trois grandes séquences rythment la réalisation de l'EES :

- Une séquence de diagnostic ;
- Une séquence de contribution à la construction du PCAET grâce à des itérations au vu des incidences sur l'environnement, des alternatives et des mesures d'évitement et de réduction envisagées ;
- Une séquence de finalisation basée sur l'analyse des incidences résiduelles et la restitution de la démarche en direction du public et des autorités consultées.

Afin de coordonner au mieux l'élaboration du PCAET et la réalisation de l'EES pour garantir une bonne intégration des enjeux environnementaux et améliorer le PCAET, il est essentiel d'anticiper les étapes clés de l'EES, et de les articuler avec celles des travaux d'élaboration du PCAET.

Il pourra être utile d'adapter la méthodologie de l'EES aux spécificités du territoire concerné et de bien définir les limites de l'exercice qui doit rester proportionné aux enjeux.

8.1.1 Réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement

L'état initial de l'environnement doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les atouts et richesses environnementales, mais également de mettre en lumière les sensibilités environnementales.

Afin de tenir compte de la dynamique des territoires, ce diagnostic devra s'attacher autant que possible à offrir une vision prospective de l'état initial. Les plans et programmes d'aménagement stratégiques (tels que SCOT, PLU...) peuvent permettre d'appréhender cette dynamique.

Dans le cas de la CCHB, ce diagnostic a été réalisé dès 2018 permettant ainsi de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans l'élaboration du PCAET.

8.1.2 Amélioration itérative du PCAET

La réussite de cette étape nécessite une bonne communication entre les acteurs du PCAET et ceux en charge de l'EES.

Il s'agit de rendre compte des choix opérés au vu des enjeux environnementaux identifiés au travers du diagnostic initial. Cette étape doit amener l'autorité en charge du PCAET à formuler et analyser des solutions alternatives pour faire ressortir les incidences positives et négatives de chaque option et objectiver les choix opérés. Les lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser conseillent d'intégrer les questions d'évitement dès le choix d'opportunité.

Cette démarche itérative d'évaluation environnementale conduit à proposer des orientations ou à adapter la solution au sein du PCAET comme par exemple, modifier ou supprimer un objectif, ajouter une conditionnalité environnementale à une orientation ou un objectif... Les incidences résiduelles des orientations du PCAET sur l'environnement découlent de la solution retenue.

Ainsi, des analyses régulières de l'impact environnemental des actions du PCAET ont été sollicitées par la CCHB auprès de GEOCIAM dans le but de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux du territoire.

8.1.3 Articulation avec l'évaluation des incidences Natura 2000

L'article R. 414-9 1° du code de l'environnement prévoit que les documents de planification soumis à évaluation environnementale stratégique fassent également l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation doit :

- Déterminer si le PCAET peut avoir des effets significatifs dommageables sur des sites naturels identifiés pour leur rareté ou leur fragilité ;
- Proposer les mesures prises pour supprimer ou réduire ces effets ;
- Conclure sur le niveau d'incidences du PCAET sur le réseau Natura 2000. Comme l'évaluation environnementale avec laquelle elle s'articule, l'évaluation des incidences Natura 2000 s'intègre dans le processus d'élaboration du PCAET.

Le degré d'analyse devant rester proportionné aux enjeux et aux risques d'incidences, il convient de réaliser une première évaluation préliminaire qui sera approfondie si nécessaire. Cette démarche peut ainsi s'intégrer au sein de l'évaluation environnementale stratégique sous forme de « zoom » spécifique aux enjeux liés au maintien du réseau Natura 2000.

8.2 Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement

Le territoire de la communauté de communes du Haut-Béarn (48 communes, 33 000 habitants et 1000 km²) est caractérisé par un relief contrasté en présence de la chaîne des Pyrénées et du piémont Oloronais.

L'occupation du sol sur le territoire est le reflet de ce relief contrasté, au nord se concentrent les activités humaines notamment les zones agricoles et urbaines et au sud, l'urbanisation est plus diffuse et les massifs forestiers recouvrent la majeure partie du territoire. En termes de milieux naturels, le relief favorise les pelouses d'altitude et les forêts de conifères tandis que le piémont Pyrénéen est dominé par les forêts de feuillus et les prairies.

Le tableau suivant synthétise les caractéristiques propres à la Communauté de Communes du Haut-Béarn et expose les enjeux environnementaux associés :

		Caractéristiques du territoire de la CCHB	Niveau d'enjeu
Milieu physique	Géologie	Argiles et grès au niveau du piémont, terrains calcaires au sud avec exploitations actives (4 exploitations de calcaires et dolomies)	Nul
	Hydrogéologie	Pollutions diffuses des masses d'eau superficielles par les nitrates et pesticides d'origine agricole 63 points de prélèvement sur tout le territoire dont 60 points pour l'eau potable	Fort
	Eaux superficielles	Réseau hydrographique structuré autour de 4 cours d'eau principaux (Gave d'Aspe, Gave d'Oloron, Vert et Joz erreka) Masses d'eau en bon état (hormis en zone urbanisée) Utilisation de la ressource pour la production d'énergie hydraulique	Modéré
	Climat	Territoire disposant d'un climat tempéré, montagnard mais subissant les effets du changement climatique	Modéré
Milieu naturel	Zonages d'inventaires et réglementaires	Patrimoine naturel important et remarquable : 13 sites Natura 2000, 32 ZNIEFF, près de 50% de la CCHB inclus dans l'aire d'adhésion du Parc National des Pyrénées	Fort
	Trame verte et bleue	75 % du territoire de la CCHB boisé Réseau hydrographique dense avec importance des têtes de bassin	Fort
Patrimoine culturel		Présence de sites classés, inscrits et monuments historiques répartis sur le territoire	Modéré
Milieu humain		Population vieillissante en très légère hausse, solde migratoire positif	Modéré

		Caractéristiques du territoire de la CCHB	Niveau d'enjeu
Risques naturels		Nombreux risques recensés dont inondation, avalanche, mouvement de terrain PPRN validés	Fort
Risques industriels		Absence de PPRT sur le territoire, risque TMD	Faible
Pollutions et nuisances	Pollution des sols	9 sites BASOL, 324 sites BASIAS principalement au niveau des zones urbanisées et le long de la vallée d'Aspe	Faible
	Qualité de l'air	Aucune commune sensible à la qualité de l'air sur le territoire de la CCHB	Faible
	Nuisances sonores	PPBE en vigueur au niveau de la RN134 à hauteur d'Oloron et Lasseube	Modéré (dans les zones concernées)
	Déchets	Augmentation des volumes triés/recyclés	Modéré
Energie et GES		Le parc résidentiel et le transport sont les premiers secteurs consommateurs d'énergie (36 et 27 %) Agriculture premier secteur émetteur de GES (59%). Production hydroélectrique et utilisation de la biomasse (bois énergie) dans le mix énergétique Bon potentiel de développement des énergies renouvelables (solaire et bois) Travaux à prévoir pour fiabiliser et développer le réseau électrique	Fort

Tableau 1 : Synthèse des caractéristiques de la CCHB et enjeux associés

Ce tableau met en évidence les enjeux environnementaux du territoire Haut Béarn à prendre en compte dans l'élaboration du PCAET.

8.3 Exposé des effets de la mise en œuvre du PCAET et mesures ERC

Le programme d'actions élaboré dans le cadre du PCAET Haut Béarn présente des incidences positives sur l'ensemble des thématiques environnementales. Ces incidences sont plus ou moins fortes et peuvent être directes ou indirectes.

La synthèse des incidences du PCAET de la Communauté de Communes du Haut-Béarn sur les différents enjeux environnementaux du territoire permet de délivrer un « profil » du PCAET. Il apparaît que les principaux enjeux environnementaux sont bien pris en compte. En effet, de nombreuses incidences positives apparaissent sur tous les items. Les actions du PCAET visent une amélioration de la qualité globale du territoire en objectivant la diminution de la consommation des énergies, des émissions de GES et des polluants atmosphériques tout en renforçant les capacités de résilience du territoire.

Néanmoins, quelques points de vigilance ont été émis et sont majoritairement en lien avec le développement des filières d'énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, hydroélectricité, bois-énergie) sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Béarn pour lesquelles, des mesures seront à mettre en place afin de limiter leurs impacts sur l'environnement. Ces projets feront par ailleurs l'objet d'études d'incidences spécifiques.

Ces incidences potentielles concernent, notamment, la consommation d'espaces et l'impact de certaines actions sur la pollution atmosphérique, les milieux naturels, les écosystèmes, la biodiversité et les continuités écologiques.

En effet, l'installation de nouvelles centrales hydroélectriques sur la Communauté de Communes peuvent potentiellement impacter le réseau hydrographique et la biodiversité, denses sur le territoire. Ces installations peuvent devenir des obstacles aux continuités hydrauliques et écologiques et peuvent altérer les écosystèmes aquatiques.

Le développement de la filière de méthanisation peut accentuer les pressions déjà existantes sur la ressource en eau du territoire. Le digestat produit peut émettre des quantités importantes d'ammoniac et potentiellement polluer les milieux associés à la zone d'épandage et générer des nuisances olfactives (pollution de l'air, des sols et des eaux).

La filière photovoltaïque et son développement sur le territoire peut impacter les surfaces de milieux naturels. La filière possède une forte emprise au sol, qui mal localisée, peut avoir une incidence sur les milieux à haute valeur environnementale et la biodiversité associée.

Le développement de la filière bois-énergie est basé sur la ressource en bois, il est important de connaître et contrôler la provenance de ce bois pour éviter d'impacter les milieux forestiers revêtant une importance dans leur rôle de réservoirs majeurs et les continuités écologiques locales. Par ailleurs, le développement de cette filière peut amener à une augmentation de la pollution atmosphérique par la combustion du bois, il convient de mettre en place des mesures pour la limiter.

Quelques points de vigilance sont également identifiés sur les actions de mobilités éco-responsables et solidaires, et sur l'autosuffisance alimentaire. En effet, le souhait de favoriser et développer une agriculture plus locale peut avoir une incidence sur la ressource en eau. Le développement de nouvelles pratiques de circulation (développement de l'implantation des stations GNV / BIOGNV, aire de covoiturage, ...) peuvent impacter l'emprise au sol et son artificialisation.

Le PCAET de la Communauté de Communes du Haut-Béarn semble donc, à ce stade, ne pas présenter d'actions occasionnant une dégradation des enjeux environnementaux identifiés dans l'évaluation environnementale même si des points de vigilance doivent être surveillés de près dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de certaines actions.

Ainsi, afin d'éviter tout impact des actions du PCAET lors de leur mise en œuvre, des mesures sont proposées et intégrées au PCAET pour préserver le patrimoine environnemental de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (incluant la préservation de l'intégrité des 13 sites Natura 2000).

8.4 Présentation du dispositif de suivi environnemental

Le programme d'actions du PCAET de la Communauté de Communes du Haut-Béarn définit pour chaque action des indicateurs de suivi et des objectifs à atteindre à l'horizon 2027.

En complément, pour suivre les impacts sur l'environnement de la mise en œuvre de ce plan d'actions, des indicateurs spécifiques sont identifiés.

Ces indicateurs peuvent être de nature différente. Ils constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'expérimenter les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de l'action.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs retenus et à suivre annuellement dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET Haut Béarn :

Thématique environnementale	Indicateur de suivi
<p>Ressource en eau <i>Volet vulnérabilité</i></p>	<p>Qualité des eaux superficielles et souterraines</p> <p>Nombre de points de mesures de la qualité des masses d'eau du territoire présentant une qualité altérée (moyenne à mauvaise) <i>Source : SIEAG</i></p>
	<p>État quantitatif des masses d'eau du territoire</p> <p>Mesure de l'état quantitatif et suivi de l'évolution <i>Source : SIEAG</i></p>
<p>Energie et GES <i>Volet maîtrise énergie et développement des EnR</i></p>	<p>Développement des énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installations, quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire et % d'augmentation par rapport à la référence. • Localisation des installations d'EnR (SIG au regard de la TVB locale)
	<p>Évolution des consommations d'énergie et des émissions de GES</p> <p>Mesures des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et % de réduction par rapport à la référence</p>
<p>Milieu naturel <i>Volet vulnérabilité, air</i></p>	<p>Milieu de haute qualité environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure de la superficie d'espaces naturels réglementaires, de zones humides et de la Trame Verte et Bleue sur le territoire • Consommation de surfaces NAF
<p>Milieu humain <i>Volet maîtrise énergie</i></p>	<p>Auto-suffisance alimentaire</p> <p>Nombre d'installations agricoles en circuit court et à haute qualité environnementale ou bio</p>
	<p>Déchets</p> <p>Quantité de déchets triés et recyclés</p>
<p>Risques naturels <i>Volet vulnérabilité</i></p>	<p>Évolution des risques naturels</p> <p>Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire et impact sur les biens et personnes <i>Source : Géorisques, suivi communal</i></p>

Pollutions et nuisances <i>Volet MDE et air</i>	Pollution atmosphérique Mesure quantitative de la pollution atmosphérique et % de réduction par rapport à la référence (station la plus proche) <i>Source : Atmo Nouvelle-Aquitaine</i>
---	--

Tableau 2 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PCAET Haut Béarn sur l'environnement

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la mise en œuvre du PCAET (6 ans), dans un processus d'amélioration continue.

Ces indicateurs devront faire l'objet d'une actualisation à minima au bout des 3 premières années de vie du PCAET dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de l'outil en concomitance avec les indicateurs de suivi des actions du PCAET (lien de cause à effet).

NB : Malgré l'absence d'enjeu relatif à la qualité de l'air sur le territoire et relevé dans le cadre du diagnostic climat-air-énergie, il est tout de même proposé de suivre un indicateur global de la qualité de l'air.